

(L. S.) BERKELEY.

(L. S.) J. CRAGGS.

Article séparé.

Comme Sa Sacrée Majesté Très-Chrétienne ne peut pas reconnoître quelques-uns des titres que Sa Sacrée Majesté Impériale prend dans les pleins-pouvoirs, ou dans le Traité d'Alliance qui doit être signé ce-jour'd'hui, Elle déclare & proteste par cet Article séparé, & signé avant le Traité d'Alliance, qu'Elle n'entend nullement, par les titres employés dans ce Traité, préjudicier à Elle-même, ou à toute autre Puissance, ni attribuer aucun droit à Sa Sacrée Majesté Impériale.

Cet article séparé aura la même force que s'il avoit été inséré de mot à mot dans le Traité conclu & signé ce-jour'd'hui; il sera ratifié de la même manière, & les Ratifications en seront échangées dans le même-tems que le Traité.

En foi de quoi Nous, soussignés, en vertu des pleins-pouvoirs communiqués ce-jour'd'hui réciproquement, avons signé cet Article séparé, & y avons apposé les cachets de nos armes. Fait à Londres le vingt-deux du mois de Juillet v. st. ou le deux Août n. st. de l'an 1718.

(L. S.) CHRISTOFFUS. PENDERRIDTER AB
ADELSHAUSEN.

(L. S.) JOES PH. HOFFMANN.

(L. S.) W. CANT.

(L. S.) PARKER. C.

(L. S.) SUNDERLAND. P.

(L. S.) DU BOIS.

(L. S.) KINGSTON. C. P. S.

(L. S.) KENT.

(L. S.) HOLLES NEWCASTLE.

(L. S.)